

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

LES ACTIVITES DES ORGANISMES DE FORMATION CONTINUE

L'offre de formation continue est, en France, le fait d'organismes très divers quant à leur forme juridique, leurs moyens humains, leurs liens institutionnels avec les entreprises, publiques ou privées, et les administrations. Parmi les établissements déclarés en 1993 et ayant un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs, il est possible de distinguer diverses catégories selon les publics visés, les niveaux et les spécialités de formation proposés. Si l'on voit s'intensifier la concurrence dans le secteur de la formation continue, elle trouve sa limite dans l'implantation territoriale des organismes et leurs dépendances institutionnelles.

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics, les entreprises comme certains organismes de formation se sont inquiétés d'un double mouvement semblant animer le marché de la formation continue : extension rapide du nombre de dispensateurs de formation et du volume de transactions opérées d'une part, absence de règles claires de concurrence et de critères de qualité d'autre part. En 1993, plus de 47 000 organismes sont déclarés auprès des services de l'Etat mais seulement 70% d'entre eux sont en activité et ont réalisé 34 milliards de francs de recette. Afin de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des organismes de formation, le Céreq a mené une enquête approfondie auprès d'un échantillon représentatif des offreurs de formation (voir encadré).

Des organismes fortement marqués par leurs origines institutionnelles

L'univers des organismes de formation continue apparaît comme un ensemble complexe et hétérogène où les repères traditionnels se révèlent rapidement insuffisants pour en comprendre la structure et l'activité.

En premier lieu, l'activité économique des organismes déclarés auprès de la puissance publique ne se rapporte que pour la moitié d'entre eux à la formation des adultes ou à la formation continue, sans fournir aucune information sur la nature exacte des services offerts. Les autres se répartissent selon un spectre très étendu d'activités de service ou de production industrielle.

En deuxième lieu, au regard du nombre de salariés, la profession se compose de PME et ne dispose en son sein d'aucune grande entreprise. La mesure de l'effectif employé se heurte à des difficultés considérables en raison de l'existence de nombreux personnels extérieurs aux organismes, occupés occasionnellement et à temps partiel voire parfois en tant que bénévoles.

En troisième lieu, le statut juridique n'apporte qu'une information partielle et souvent trompeuse ; par exemple le statut associatif (46% des organismes sont constitués sous forme associative) concerne aussi bien

Présentation de l'enquête

Les résultats présentés ici sont tirés d'une enquête statistique effectuée à la demande de la Délégation à la Formation Professionnelle et de la Dares. Cette enquête vise à appréhender le fonctionnement des organismes de formation au regard de leur rapport à un "marché" compris comme espace institutionnel de coordination. L'investigation porte sur la structuration de l'organisme, la nature de ses activités et les caractéristiques de ses produits, la gestion de ses ressources humaines et matérielles, ainsi que les relations entretenues avec l'environnement (clients, partenaires, concurrents, acteurs publics, organisations professionnelles...).

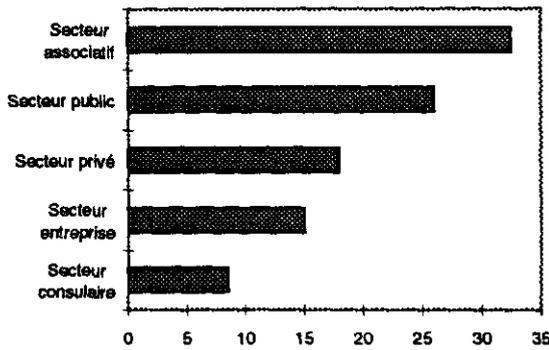
Le recueil des données relève d'une enquête dite "intermédiaire" qui combine à la fois la représentativité de l'échantillon et la finesse des informations. Les données qualitatives ont été collectées lors d'un questionnaire en face à face avec les responsables des organismes ; les données quantitatives ont été rassemblées à l'aide d'un questionnaire spécifique rempli par eux en préalable à ces entretiens.

L'enquête porte sur un échantillon de 645 organismes de formation et sur leurs activités en 1993. Le champ retenu est celui des organismes ayant déclaré avoir réalisé un million et plus de chiffre d'affaires en 1992, population représentant 80 % du chiffre d'affaires de l'ensemble de la profession. Le taux de sondage moyen est de 11,6 % sur la population de référence.

des organismes sous la tutelle directe de l'Etat (AFPA), sous la responsabilité des chambres consulaires ou des organisations patronales, ou encore des organismes issus de l'éducation populaire ou de l'action sociale. Une même catégorie juridique rassemble donc des dispensateurs dont les formations et les ressources diffèrent considérablement.

L'univers observé présente une réelle hétérogénéité, qui peut être appréhendée au travers des liens de dépendance institutionnelle qui déterminent pour une part significative la nature des activités de formation et des modes de gestion des organismes sur le marché. Les organismes ont donc été répartis à l'intérieur de 5 grandes catégories institutionnelles tenant compte des divers acteurs impliqués dans leur gestion : public, consulaire, entreprise, associatif et privé lucratif. Leur place sur le marché est décrite dans le schéma ci-après.

Parts de marché des différents secteurs en pourcentage du chiffre d'affaire total



Le secteur public

Majoritairement créés dans la période qui suit la loi de 1971 pour les Greta et les centres de formation continue des universités, ou même antérieurement pour des organismes tels que l'AFPA ou le CNAM, les organismes du secteur public ont la formation continue comme activité principale et dans bien des cas exclusive. Ces structures ont été créées par des ministères pour répondre à un large éventail de besoins et de publics (salariés, demandeurs d'emploi ou individuels), ou avec une mission précise de promotion sociale individuelle.

Le secteur consulaire

L'existence des organismes du secteur consulaire remonte pour une large part à la période antérieure à la loi de 1971. Dès leur création, initiée par des institutions publiques nationales ou territoriales, ils se sont impliqués dans le champ de la formation pour répondre aux besoins de l'entreprise et de l'artisanat. L'origine publique de leur création leur confère des caractéristiques similaires à celles du secteur public, notamment au niveau de leur autonomie limitée de gestion et de la pluralité des publics destinataires de leurs actions. On notera par ailleurs que le statut des CCI facilite la création de nouvelles structures pour répondre au développement de la demande de formation (près de 30 % des organismes dépendant des CCI ont été créés depuis 86).

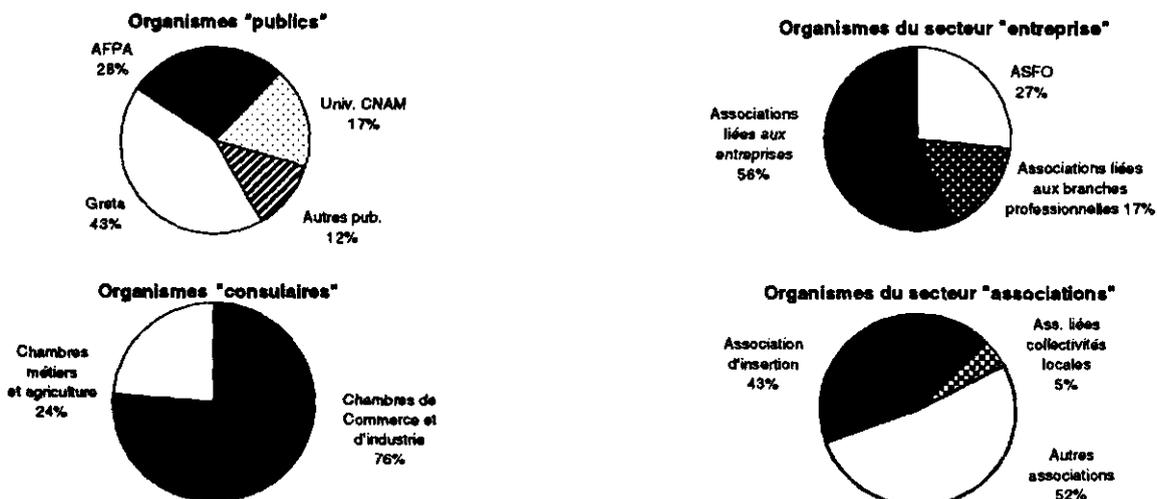
Le secteur "entreprise"

Le secteur "entreprise" se compose des ASFO, des associations liées aux branches professionnelles et des organismes liés aux entreprises. Près des trois quarts des ASFO ont été créés avant 1975, à l'initiative de branches professionnelles ; 87% ont la formation continue comme activité principale, dont les contenus sont généralement fortement orientés par les spécialités de la branche. Les deux autres catégories se démarquent par des dates de création plus récentes. Ainsi, 42% des associations liées aux branches professionnelles ont été créées entre 81 et 85. Les associations liées aux entreprises sont encore plus récentes (plus de la moitié existent depuis moins de 8 ans) et correspondent à une externalisation de la formation continue hors de l'entreprise, à l'initiative de l'entreprise elle-même, d'un professionnel, ou d'un ensemble d'entreprises créant ainsi un centre de ressources commun. Cette structure se positionne alors en sous-traitant, ou en opérateur privilégié de l'entreprise. Le public accueilli comporte aussi bien les salariés de l'entreprise que ses clients.

Le secteur associatif

Les organismes du secteur associatif sont nés pour la plupart au cours des années 80, quand les efforts des pouvoirs publics se sont portés sur la formation continue des demandeurs d'emploi. Les organismes dont la date de création est plus ancienne sont à rattacher à la lignée de l'éducation populaire. Les associations culturelles et d'insertion relèvent pour 70% d'initiatives privées, dont près d'un tiers de travailleurs sociaux. Les organismes appartenant à la catégorie des autres associations se sont développés dans la même mouvance, sans pour autant afficher une vocation d'aide au public en difficulté aussi exclusive. Ces structures sont ancrées dans un environnement socio-culturel élargi à d'autres activités que la formation (près de la moitié des associations d'insertion assurent de manière principale des activités d'animation et d'action sociale, les autres associations s'orientant davantage vers une activité d'enseignement au sens large). 60 % déclarent être rattachés à la convention collective des organismes de formation, signe de leur inscription forte dans la profession.

Répartition selon la part de chiffres d'affaires des diverses catégories d'organismes par secteurs "institutionnels" (pas de ventilation du "privé lucratif")



Le secteur privé lucratif

En grande majorité, les organismes privés lucratifs sont de création très récente (50,9 % depuis 86). 35 % d'entre eux ont les études et le conseil comme activité principale. D'ailleurs 20 % des organismes de ce secteur sont rattachés à la convention collective relevant des activités d'étude et de conseil et 60 % sont rattachés à celle des organismes de formation. Comme pour les organismes associatifs, il s'agit très majoritairement de petites structures réalisant dans 80 % des cas de 1 à 5 millions de chiffre d'affaire¹.

Une segmentation partielle de l'offre en fonction des niveaux, des spécialités et des publics²

Examinée au regard des spécialités, du niveau des formations et du statut du public accueilli, l'activité des organismes de formation apparaît comme un univers complexe où, à côté d'organismes relativement spécialisés, dominent des organismes dispensant des formations diversifiées. Cette diversification n'est évidemment pas totale mais elle témoigne de l'existence d'un marché de la formation principalement composé de petites unités soucieuses d'élargir la palette de leurs formations au-delà d'un socle d'activités initiales.

Un rôle discriminant des niveaux de formation

Le niveau des formations dispensées s'avère jouer un rôle de premier plan dans la distinction entre organismes. Ainsi, une polarisation des unités selon le niveau des formations apparaît : un offreur centre ses activités sur un niveau majeur et peut, le cas échéant, développer ses services vers les niveaux immédiatement inférieur ou supérieur, mais il intervient rarement sur des niveaux éloignés les uns des autres.

Une polarisation partielle autour des spécialités de formation

Si les spécialités de formation ont un pouvoir discriminant sur la structuration de l'offre, la polarisation qui en résulte est limitée, sauf pour un ensemble de formations spécifiques.

Ainsi, les formations pour l'insertion sociale ou le développement personnel signalent des organismes peu enclins à diversifier leur activité en terme de spécialités. Il en est de même pour une partie non négligeable des organismes intervenant dans les langues étrangères et l'informatique.

D'autres pratiques privilégient un choix resserré de spécialités, conjugué avec des niveaux de formation différenciés. Entrent notamment dans cette catégorie, l'animation sociale, culturelle et sportive et les formations médico-sociales.

Les formations industrielles constituent un ensemble relativement à part, privilégiant les niveaux V et IV. Les formations disciplinaires (sciences, sciences humaines, lettres et arts) sont, quant à elles fortement orientées vers les niveaux supérieurs.

1- Compte tenu de la définition de la population de référence (organismes ayant un chiffre d'affaire supérieur à un million de francs), les organismes sous statut individuel y sont très peu représentés (1,6%).

2- Les analyses présentées sont issues des résultats d'une analyse factorielle des correspondances.

Un grand nombre d'organismes forment à la gestion, au secrétariat et à la vente sans que ces spécialités correspondent à une activité exclusive ou dominante.

Les organismes diversifient leurs publics

On observe un clivage tendant à opposer les formations destinées aux demandeurs d'emploi à celles visant les salariés, celles accueillant des personnes finançant elles-mêmes leurs formations se situant dans une position intermédiaire. Ce clivage est toutefois relatif car les organismes privilégiant l'accueil des demandeurs d'emploi s'ouvrent aux salariés et aux individuels alors que ceux donnant une large place à la formation des salariés accueillent aussi une proportion non négligeable d'individuels ou de demandeurs d'emploi.

Les catégories institutionnelles interviennent souvent sur les mêmes activités de formation

Le regroupement des organismes selon leur degré de proximité apprécié au regard de leurs activités réparties par niveaux, spécialités et publics permet de dégager trois ensembles de production relativement cohérents.

Formations liées à l'insertion et au développement personnel

Un premier ensemble, concernant 20% des organismes, est constitué de ceux qui réalisent essentiellement des actions de formation visant l'insertion ou le développement personnel de publics pour les trois quarts demandeurs d'emploi, dispensées en pré-qualification, sans référence à un niveau spécifique (transversal) ou en niveau V.

Ces formations sont offertes par la moitié des associations d'insertion, de celles liées à des collectivités locales et le quart des autres associations. A l'exception des GRETA, les organismes publics, consulaires et ceux du secteur "entreprise" sont quasiment absents de ces formations.

En terme de modalité pédagogique, ces établissements privilégient l'entrée permanente et l'alternance; l'organisation des formations suit un rythme intensif (réalisation en continu sur la durée de l'action). Les fonds publics et les autres financements, notamment individuels, sont majoritaires dans leur chiffre d'affaire. Ces formations ne donnent généralement pas lieu à une validation des acquis. Si très peu d'établissements engagent des démarches qualité s'appuyant sur des normes de type ISO, AFNOR ou OPQF, 28% déclarent adhérer à une charte de qualité.

Formations qualifiantes de niveaux intermédiaires

Un deuxième ensemble, concernant près du tiers des organismes, correspond à ceux qui forment aux spécialités industrielles et tertiaires de niveau IV et V : formations générales, techniques de transformation industrielle (métallurgie, plasturgie,...), spécialités de mécanique, du bâtiment mais aussi de secrétariat-bureautique, d'accueil, de tourisme et de services aux collectivités. Le public de ces formations est pour plus de la moitié sans emploi ; 36% des stagiaires sont salariés et 10% correspondent à un public individuel.

Cet ensemble est constitué par les différents types d'institutions mais surtout par les centres AFPA, la majorité des GRETA, la moitié des organismes consulaires, comme des ASFO, et le tiers des autres associations. Si les fonds publics dominent dans le financement de plus de la moitié de ces organismes, les ressources en provenance des entreprises (dont FAF, OMA) et des individus y tiennent une place non négligeable. Les modes de l'alternance et de l'entrée permanente concernent souvent ces organismes où la validation des acquis est une pratique courante et l'application d'une démarche qualité fréquente, sous forme de norme (18%) ou de charte (21%).

Formation continue des salariés et formations supérieures

Un troisième ensemble, représentant près de la moitié des organismes, correspond à des unités offrant des formations largement destinées à un public salarié (74%) et dispensées sur des niveaux supérieurs (I à III) ou sans référence aux niveaux (formations transversales). Ces formations sont beaucoup moins caractérisées par l'alternance et l'entrée permanente ; elles sont aussi moins souvent finalisées par une validation des acquis; requérant en majorité des financements d'origine privée, elles sont souvent articulées à une offre de formation "intra-entreprise". Mais cette apparente homogénéité recouvre des réalités assez distinctes qui varient surtout selon la nature de la spécialité enseignée, que l'on peut décliner en trois sous-groupes.

Dans un premier sous-groupe d'organismes, les caractéristiques ci-dessus sont exacerbées. Les spécialités tertiaires (gestion, commerce), celles des langues ou de l'informatique, y sont enseignées quasi-exclusivement sur le mode transversal à destination de publics salariés. Les organismes qui les dispensent se rejoignent sur une dominance des fonds privés et des actions intra-entreprise dans leur chiffre d'affaire et une absence totale de validation des acquis. Les organismes privés représentent 63% de ceux qui enseignent des spécialités tertiaires, qu'ils partagent aussi avec les organismes consulaires, 62% de ceux qui forment aux langues, où évoluent aussi les associations des collectivités locales et les autres établissements publics, et 50% dans l'enseignement de l'informatique, à parts égales avec les associations d'entreprises.

Dans le deuxième sous-groupe d'organismes, les caractéristiques générales ci-dessus sont aussi vérifiées. Il concerne deux domaines de spécialités enseignées sur des niveaux élevés de formation (III à I) vers un public salarié. Un premier associe des formations disciplinaires, d'administration-gestion et des formations tertiaires ; dispensées dans la majorité des universités, les organismes consulaires, les associations d'entreprises, les autres associations et une partie des organismes privés lu-

cratifs, la part des actions intra-entreprise et des fonds privés y est forte. Un deuxième domaine rassemble des organismes dispensant principalement les spécialités de santé, d'enseignement et de formation. Il s'agit d'organismes associatifs, publics et universitaires qui sollicitent plus de financements individuels et finalisent le plus souvent les formations par une validation des acquis.

Enfin, dans le troisième sous-groupe d'organismes, les caractéristiques du troisième ensemble sont à l'inverse minorées. Sont concernés des dispensateurs où priment des niveaux plus bas de qualification (V à III) et un public demandeur d'emploi plus important, représentant 30% : il s'agit des spécialités de l'animation socio-culturelle, des spécialités plurivalentes des services et des spécialités industrielles (travail des matériaux souples, agronomie-agriculture). Elles se rejoignent par une part moins importante des fonds privés et des actions intra-entreprise, au profit d'une proportion plus forte des financements publics et individuels et des organismes qui engagent des actions sur le mode de l'alternance (42%). Les formations à l'animation sociale et culturelle sont la spécialité du monde associatif ; celles plurivalentes des services sont engagées principalement par les organismes privés, les autres associations et celles liées à des branches professionnelles ainsi que les autres établissements publics ; l'enseignement des spécialités industrielles est principalement dispensé dans les structures d'entreprises et les autres établissements publics.

Au-delà de ces formes de segmentation partielle de l'offre de formation continue, le constat général s'impose d'une intervention des diverses catégories institutionnelles sur la plupart des registres d'activité. Un tel phénomène peut naturellement être considéré comme facteur d'intensification de la concurrence entre organismes. Néanmoins, les informations dont nous disposons doivent inciter à la prudence quant à la réalité et aux formes prises par cette concurrence. D'une part, la grande majorité des organismes s'inscrit dans un marché géographiquement limité comme en témoigne le fait que seuls 15% d'entre eux disposent de plusieurs sites implantés régionalement ou nationalement. D'autre part, les liens de dépendance ou les relations privilégiées qui s'établissent entre clients et fournisseurs, notamment dans le cas des opérateurs formant des salariés d'entreprises, sont susceptibles de réduire la concurrence entre les organismes. Enfin, la multiplicité des dimensions qui caractérise la formation continue conduit à une dynamique concurrentielle qui, au travers d'une forte différenciation de l'offre, tend à limiter la compétition basée sur les prix.

*François Aventur, Anne-Marie Charraud,
Alexandre Méliva, Elsa Personnaz
Traitements statistiques : Jean-Christophe Rincant*